



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## accidents

Question écrite n° 50806

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement au sujet d'une étude du Bureau enquêtes accidents selon laquelle il devrait y avoir en moyenne un accident d'avion par semaine en 2015. Si l'avion reste, en effet, l'un des moyens de transport les plus sûrs, avec 1,5 accident pour un million de vols, il n'en demeure pas moins que, compte tenu d'une croissance annuelle du trafic de 5 %, le nombre d'accidents devrait doubler dans quinze ans. Aussi, il souhaiterait connaître les différents moyens supplémentaires qui seront mis en oeuvre dans les prochaines années afin d'éviter une multiplication des accidents d'avion.

### Texte de la réponse

Dès la fin des années 1980, différentes études, menées notamment par les constructeurs d'avions, avaient révélé que le niveau de sécurité, exprimé en nombres d'accidents par heure de vol, s'il avait enregistré une amélioration très sensible entre 1950 et 1970, restait pratiquement constant depuis cette dernière date. La stagnation du niveau de sécurité, combinée aux perspectives fortes de développement du trafic aérien, aboutissait à prévoir une fréquence de l'ordre d'une catastrophe aérienne majeure dans le monde par semaine dans les années 2015. Les études actuelles confirment ces prévisions. Bien que toutes les statistiques établissent que l'aviation reste l'un des moyens de transport les plus sûrs, la perspective d'un accident par semaine n'est pas acceptable. Il est apparu très vite qu'un renversement de la tendance appelait un effort de la communauté internationale tout entière. Des programmes importants ont donc été lancés, dès la fin des années 1980, aux niveaux national et international, afin d'améliorer le niveau de sécurité. Ces programmes concernent essentiellement les « facteurs humains ». En effet, l'analyse des accidents indique que la remarquable diminution du nombre d'accidents par heure de vol constatée après la Seconde Guerre mondiale était essentiellement due à l'amélioration de la fiabilité des machines. En revanche, environ 70 % des causes probables des accidents sont aujourd'hui dues à une réaction inadéquate ou à un défaut d'organisation de l'équipage. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a donc lancé, au début des années 1990, un programme d'études auquel la France a largement contribué, afin de diminuer ce facteur d'accidents. Il en est résulté des recommandations et de nouvelles normes internationales complétant le contenu de la formation. La France a été l'un des premiers Etats à rendre obligatoires des stages pour sensibiliser les pilotes et des examens pour tester leurs connaissances dans le domaine des facteurs humains. La prise en compte de ces facteurs a été élargie récemment à d'autres domaines que le pilotage : la maintenance des aéronefs, la conception et la certification des avions, le rôle du personnel navigant commercial. Même s'il est encore trop tôt pour évaluer l'effet de ces actions sur les statistiques des accidents, ces actions devraient avoir des effets positifs. Par ailleurs, les autorités de l'aviation civile des différents pays européens, qui se sont associées au sein des autorités conjointes de l'aviation civile, ont lancé, il y a deux ans, « l'initiative conjointe pour une stratégie de sécurité » ; qui vise à identifier les actions les plus urgentes à mener pour améliorer la sécurité et à unir les efforts des différents Etats pour les mener. Le choix des actions doit s'appuyer non seulement sur l'étude des accidents passés mais également sur une identification de nouveaux risques liés à l'évolution du transport

aérien (libéralisation, partage de code). Ces études sont menées en coordination avec d'autres Etats, notamment les Etats-Unis qui ont créé une mission de la sécurité de l'aviation commerciale (Commercial Aviation Safety Team). Enfin, un programme d'audits a été lancé par l'OACI afin d'apprécier l'aptitude des administrations aéronautiques à assurer la sécurité de l'aviation civile, qui pourra déboucher ultérieurement sur une aide de nature à les mettre à niveau.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50806

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 septembre 2000, page 5222

**Réponse publiée le :** 6 novembre 2000, page 6379